



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse des primes d'assurance-maladie

Une page Internet et une hotline cantonale conseillent et orientent les Vaudoises et les Vaudois

A partir de la mi-octobre, les assurées et les assurés vont commencer à recevoir les polices de leur assureur-maladie les informant des primes pour 2023. Toute personne qui souhaite agir et tenter de diminuer sa facture d'assurance-maladie peut s'informer sur vd.ch/primes. Il est également possible de se faire accompagner dans ces démarches par les répondants de la hotline cantonale qui ouvre ce jour: tél. 058 611 11 75. Ce service est gratuit.

A la suite de l'annonce des fortes hausses des primes d'assurance-maladie, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a décidé de mettre en place un dispositif pour aider les assurées et les assurés du canton dans les démarches à entreprendre pour tenter de minimiser les conséquences de ces augmentations de leurs primes. «Le budget d'une partie importante de la population sera touché et ceci dans un contexte qui est déjà difficile avec une forte inflation et la hausse des prix de l'énergie. Notre dispositif conseille et accompagne gratuitement toute personne qui le souhaite et l'aide à évaluer si un changement d'assurance, de franchise ou de modèle lui permettra de diminuer sa facture», explique Rebecca Ruiz, Cheffe du DSAS.

Page Internet vd.ch/primes et hotline cantonale 058 611 11 75

La page Internet vd.ch/primes résume de manière simple comment optimiser ses primes. Une vidéo explicative ainsi qu'une page en français facile à lire et à comprendre (FALC) sont également à disposition. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet ou ont besoin d'explications supplémentaires peuvent appeler la hotline cantonale. Celle-ci ouvre dès aujourd'hui et répond aux questions du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (jusqu'au 30 novembre). Les répondants conseillent les personnes et, si nécessaire, les accompagnent dans leurs démarches administratives en les orientant vers des partenaires spécialisés. Ce soutien est gratuit et s'adresse à toute la population vaudoise - y compris les personnes qui touchent déjà des subsides.

L'Etat de Vaud tient aussi à signaler le fait qu'il n'a aucunement mandaté des entités

ou entreprises pour aider la population à optimiser les primes, changer d'assureur ou faire une demande de subsides. L'Etat appelle donc les assurées et les assurés à faire preuve d'une grande prudence face à des entités qui prétendraient le contraire en contactant la population directement par téléphone et dès lors qu'il s'agit de partager des données personnelles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 octobre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, [medias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdsas(at)vd.ch)

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale

LIENS

[Page d'informations sur les primes d'assurance: vd.ch/primes](https://www.vd.ch/primes)